



**INSTITUTION ADOUR**

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE  
TERRITOIRE DU **Midour**

**COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI  
DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR  
Le 16 décembre 2021 à 10h30**

Pièces jointes :

- Diaporama

Liste de présence :

- Voir feuille d'émargement

**ORDRE DU JOUR :**

1. Introduction par la Préfète des Landes et le Président de l'EPTB
2. Point d'étape (COSUIVI du 12 juillet 2021)
3. Nouvelles actions et perspectives 2022

## I. Introduction

---

Madame BIGOT-DEKEYZER (Préfète des Landes) introduit la réunion en rappelant que les PTGE sont les outils les plus pertinents pour construire des projets partagés et coconstruits au niveau local - et cela a été réaffirmé lors des discussions dans le cadre du Varenne de l'eau. Ces démarches, adaptées aux caractéristiques locales, sont soumis à des obligations de résultat. Elle indique que le PTGE Midour est le premier PTGE validé à l'échelle nationale, et informe que le Gouvernement s'est fixé l'objectif de faire aboutir au moins 50 PTGE d'ici 2022. A ce jour, 31 sont en cours d'approbation et 10 en cours de lancement. Elle invite les participants à présenter l'avancement de la mise en œuvre du PTGE Midour et à aborder l'aspect financier à l'occasion de cette instance.

Monsieur CARRERE (Président de l'EPTB Adour) informe que ce comité de suivi est un point d'étape suite à la validation du PTGE Midour en mars 2020. Il rappelle qu'un suivi régulier est nécessaire pour voir ce qui avance et identifier les éventuels blocages. Être le premier PTGE validé à l'échelle nationale peut également être une difficulté quant à la méthodologie et la mise en œuvre. L'EPTB Adour a donc pris part aux réflexions (préfet Bisch, missions d'appui, varenne agricole de l'eau, ...) et récemment, il a été demandé à ce que la mission d'appui sur la gestion de l'eau du CGAER soit élargie au PTGE Midour pour échanger sur les avancements et difficultés rencontrées.

Madame BIGOT-DEKEYZER confirme que la demande d'élargissement de la mission d'appui a été relayée auprès du Préfet coordonnateur, qui a lui-même relayé l'information au ministère. Elle informe que pour l'instant, les conseils généraux sont mobilisés sur le Varenne agricole de l'eau.

## II. Point d'étape

---

Madame GRANGEAT (EPTB Adour) rappelle l'état d'avancement de chaque orientation stratégique, et dresse le bilan général au premier semestre 2021.

Ces éléments avaient précédemment été présentés au dernier comité de suivi du 12 juillet 2021.

*Toutes les informations sont indiquées sur les diapositives.*

## III. Nouvelles actions et perspectives

---

### Valorisation des eaux issues de la consommation humaine (STEU de Conte)

Monsieur RABE (CA40) présente le projet de REUSE à Mont-de-Marsan, correspondant à la fiche action MRC1a. L'historique, le principe général, la zone bénéficiaire et les bénéfices pour le territoire sont détaillés. L'ensemble des éléments figurent sur les diapositives. Il précise que l'eau sera traitée pour atteindre la classe A au sens de la réglementation européenne.

Madame GRANGEAT informe que le partenariat entre Mont-de-Marsan Agglo, le SIAGE, la Chambre d'agriculture des Landes et l'EPTB Adour a été formalisé dans le cadre de l'appel à projets EC'EAU de l'Entente pour l'eau. Une note d'intention a été déposée fin octobre 2021, et la sélection des dossiers est prévue fin de l'année.



Monsieur MARBOUTIN (Mont-de-Marsan Agglo) confirme que Mont-de-Marsan Agglo prend part à ce projet structurant pour le territoire. Il attire l'attention sur l'enjeu réglementaire, tout aussi important que l'enjeu financier. Actuellement, la mise en place d'un traitement phosphore leur est demandé, ce qui représente un coût de l'ordre de 2 millions d'euros. Il indique qu'il n'est pas envisageable pour Mont-de-Marsan Agglo de mettre en place à la fois ce traitement (qui serait effectif dans un délai de 2 ans) et la REUSE (dans un délai de 4 ans), et que, par conséquent, la Préfecture va être saisie afin d'éviter d'impacter le projet de REUSE qui nécessitera un deuxième investissement important, et de permettre une phase de transition en prorogeant la situation actuelle.

Monsieur LARSEN (SMD) souhaite savoir si la réserve de Saint-Gein pourrait être équipée afin de transférer les eaux aux agriculteurs en amont du Ludon ne bénéficiant pas du projet.

Monsieur JONCOUR (AEAG) précise que dans le cadre de l'appel à projets, et comme il en a précédemment informé les partenaires du projet de REUSE à Mont-de-Marsan, seules les études seront financées dans un premier temps. Cela n'exclue pas, cependant, le financement des travaux par la suite.

Il rebondit sur l'intervention de Monsieur LARSEN, indiquant qu'il est nécessaire de prendre du recul sur l'ensemble des projets du sous bassin versant du Ludon et de mener une réflexion à l'échelle globale.

Concernant la valorisation de Saint-Gein, projet qui serait structurant et pertinent pour le territoire, Madame FEVRIER (DDTM40) indique que cette retenue peut avoir différentes finalités et non pas seulement le soutien d'étiage.

Par rapport à l'intervention de Monsieur MARBOUTIN (régie des eaux), Monsieur CAPES (Irrig'Adour) indique qu'il serait déroutant de ne pas avoir de dérogation dans le cadre du PTGE Midour, surtout pour une action aussi constructive.

Monsieur CARRERE conclut que la REUSE a fait l'unanimité entre les acteurs locaux, et que l'équilibre du PTGE commence d'entrée avec cette action. De plus, la solution REUSE éviterait des dépenses importantes de la part des habitants usagers de la Régie de Mont de Marsan Agglomération pour une action à court terme (traitement phosphore).

Madame BIGOT-DEKEYZER indique comprendre le soucis d'économie d'argent public, et la nécessité induite de faire avancer le dossier REUSE ; le travail technique est déjà engagé. Madame la préfète assure que l'Etat sera « facilitateur » pour l'émergence de ce dossier. Monsieur LHERBETTE (DDTM40) confirme que des échanges sont engagés avec l'EPTB Adour et la Régie des eaux afin de voir comment répondre à ces obligations réglementaires tout en facilitant et en faisant avancer le dossier de la REUSE.

Didier PORTELLI (Directeur de l'EPTB Adour) insiste d'une part sur l'importance de la dérogation à l'obligation de traitement du phosphore, pour rendre viable économiquement et réalisable la REUSE, et souligne d'autre part que cette dérogation ne changera rien à la situation actuelle - déjà ancienne - mais va permettre au contraire à moyen terme de supprimer tout rejet d'effluents dont le phosphore.

Les services de l'Etat invitent les partenaires à réfléchir sur la réduction de la période de transition et à accélérer le processus. Monsieur MARBOUTIN confirme que des réflexions sont d'ores et déjà engagées pour réduire ce temps (alimenter un ou plusieurs bassins en attendant que les autres soient construits, ...), mais que certains facteurs ne sont pas maîtrisables, tels que les délais de réalisation des études, puis les délais d'instruction par les services de l'Etat et d'enquête publique.



## Appel à projets : économie et efficacité de l'eau en agriculture

Monsieur BUGNICOURT (CA32) et Madame MAZZONETTO (CA32) présente leur dossier technique déposé dans le cadre de l'appel à projets économie et efficacité de l'eau en agriculture de l'Entente pour l'eau, qui s'inscrit dans le premier volet de l'appel à projets (« accompagner les transitions vers des pratiques agroécologiques »). La CA32 a prévu la mise en œuvre de quatre types d'actions sur 2021 - 2024 :

- 1) Elaboration d'un outil de diagnostic : en partant d'outils existants et des travaux conduits par les Chambres d'agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne. Cet outil permettra de préciser les actions à mettre en œuvre ;
- 2) Accompagner, sensibiliser aux pratiques agroécologiques économes en eau ;
- 3) Vitrines pédagogiques pour sensibiliser sur l'impact des couverts végétaux sur la capacité de rétention en eau des sols : 5 parcelles/an afin d'obtenir un échantillon représentatif des exploitations du Midour gersois.

*Monsieur MARBOUTIN demande si des mesures sont effectuées par rapport au lessivage, en lien avec les événements d'inondation. Madame MAZZONETTO confirme que la thématique « inondation » est prise en compte au travers d'actions menées conjointement et en parallèle.*

*Monsieur LARSEN fait remarquer que la tendance globale sur le bassin versant est à une accélération des débits, engendrant des coulées de boue et le lessivage de la matière organique des sols qui participe à la détérioration de la qualité des eaux superficielles. En lien avec ces enjeux qualitatifs, il questionne sur la réalité d'une révision de la cartographie des cours d'eau dans le Gers.*

*Madame BIGOT-DEKEYZER indique qu'il faut faire valoir ce qui existe et ce qui marche en parallèle des actions en cours, et aimerait connaître les initiatives sur le territoire landais.*

*Monsieur BUGNICOURT précise que les actions vitrines, engagées dès 2022, permettront cette communication et capitalisation.*

*Monsieur REQUIER (Vivadoir) confirme que des actions sont en cours sur le territoire. Cependant, comme le territoire est diversifié, des actions d'expérimentation sont nécessaires, ce qui demande du temps. Il ajoute qu'un travail est à mener sur la meilleure connaissance des cultures.*

*Monsieur LHERBETTE invite à utiliser cette grande diversité de modes de production comme une opportunité pour le territoire, et à davantage valoriser les actions déjà réalisées pour les mettre en avant.*

*Monsieur REQUIER ajoute qu'un point sur les financements est nécessaire, en prenant en compte la prise de risque portée par les agriculteurs.*

*Monsieur CHANUT (SMBVMD), de par sa connaissance terrain du territoire, soulève la problématique quantitative rencontrée sur le Midour, où tout se joue en 5 semaines (période de prélèvements avant restrictions). Il précise qu'il faut avancer sur toutes les actions du PTGE Midour pour observer de réels impacts.*

*Concernant la remarque de Monsieur LARSEN, Monsieur POINCHEVAL (DDT32) précise que les bandes tampons relèvent d'une réglementation au niveau départemental, et que l'objectif reste de les mettre en place.*

*Il souhaite savoir, par rapport à l'appel à projets de la CA32, s'il serait possible de suivre plus d'exploitations si des agriculteurs sont intéressés par ces actions. Monsieur BUGNICOURT répond qu'il suffit de contacter la CA32 pour être accompagné, et ce sans frais pour les agriculteurs.*



## Païement pour services environnementaux (PSE)

Monsieur JONCOUR présente le bilan 2020 - 2021 de l'expérimentation des PSE menée sur le territoire du Midour. La méthodologie de cette expérimentation a été construite avec Solagro. Sur le Midour, 19 exploitations sont concernées par le dispositif, avec un montant moyen de 4 711 € par exploitation. Cette moyenne, relativement basse, s'explique par la faible taille de la SAU. Au-delà de 2023, la PAC prendra le relai.

Monsieur CAPES caractérise ce dispositif comme un PSE « herbe extensif avec élevage bovin » et juge qu'il est élitiste sur le territoire du Midour.

Monsieur JONCOUR explique que les règles ont été définies à l'échelle du bassin Adour-Garonne, et qu'une analyse est à faire pour adapter l'outil.

Monsieur CHANUT, qui avait essayé de rentrer dans le dispositif PSE, confirme qu'il n'est pas adapté aux exploitations du territoire, notamment par rapport aux critères « herbe » et « sans engrais ». De plus, il n'est pas possible de savoir combien d'agriculteurs ne sont pas éligibles, car il faut payer, et cela biaise les chiffres.

## Gestion quantitative : zoom sur l'étiage 2021

Monsieur SIMON (EPTB Adour) présente un graphique présentant les débits mesurés sur le Midour Amont, le cumul des lâchers et les précipitations pour illustrer les événements intervenus durant la gestion de la campagne de soutien d'étiage 2021 sur ce territoire.

Pour rappel, par arrêté annuel reconduit et adapté depuis 2019, le débit consigne à Laujuzan est de 80 l/s et le DCR est égal à 40 l/s. L'instauration de cette double valeur permet de lisser les lâchers des réservoirs dans l'objectif d'augmenter l'efficacité de gestion pour prolonger la réalimentation le plus longtemps possible au bénéfice de l'ensemble des usages.

Cette année, et pour la première fois depuis longtemps, il a été possible d'accompagner les agriculteurs jusqu'à début septembre. Cela s'explique par la stratégie de double valeur consigne puis par des pluies intervenues en août.

## Perspectives

Monsieur PORTELLI annonce, suite aux discussions avec les acteurs agricoles et les financeurs, la création d'un contrat de projet pour appuyer le volet agricole du PTGE Midour et impulser la mise en œuvre des actions en accompagnant la profession agricole. Le recrutement est prévu début 2022.

Il informe aussi du départ de l'actuelle chargée de mission PTGE Midour/Douze, Madame GRANGEAT. Un processus de recrutement est en cours pour prendre le relai début 2022.

